

Faible taux de chômage pour les diplômés de licence professionnelle

Les diplômés de licence professionnelle de l'UPEM en 2016 connaissent peu le chômage trente mois après leur sortie de formation. De surcroît, avec le temps leurs situations se stabilisent et leurs rémunérations évoluent positivement. Ceux ayant suivi leur licence professionnelle en apprentissage s'insèrent plus rapidement, en particulier parce que cette expérience s'est concrétisée par une embauche. D'ailleurs, ces diplômés connaissent les meilleures conditions d'emploi. Les diplômés de Sciences et technologies ne semblent pas connaître de difficultés d'insertion, en raison des secteurs d'activité auxquels conduit leur diplôme.

Chômage faible et situation stabilisée

Trente mois après l'obtention d'une licence professionnelle, le taux de chômage des diplômés 2016 s'établit à 7,6 %. Dix-huit mois après leur sortie de formation, il était un peu plus élevé (10,4 %). La baisse du taux de chômage entre ces deux dates est particulièrement marquée pour les diplômés de *Sciences et technologies* : 10 % étaient à la recherche d'un emploi dix-huit mois après leur diplôme, ils ne sont plus que 4 % dans ce cas un an plus tard.

Le temps d'accès au premier emploi est relativement court (en moyenne 3,6 mois) puisque les deux-tiers ont été recrutés moins de 3 mois après leur sortie de formation. Et avec le temps, les situations se stabilisent : 80 % des diplômés occupent des emplois à durée indéterminée trente mois après l'obtention de leur diplôme, contre 72 % un an avant. En effet, la moitié des salariés en contrat à durée déterminée ont finalement signé un CDI et les trois quarts des diplômés en recherche d'emploi ont trouvé un emploi, à durée indéterminée pour les deux-tiers d'entre eux. Toutefois, la situation des salariés en emploi à durée déterminée est relativement précaire : les deux tiers ont signé des CDD de 6 mois ou moins, ou travaillent en intérim, effectuent des vacations horaires, sont intermittents du spectacle... D'ailleurs, les intermittents sont tous issus de la licence *Techniques et activités de l'image et du son – gestion de la production audiovisuelle*, qui logiquement conduit à ce type de statut. Et, si 7 % des diplômés ont créé leur activité, la majorité sont issus de la licence *Guide interprète* et de la licence *Métiers de la mode*.

Les emplois occupés relèvent principalement de la catégorie des emplois de niveau intermédiaire¹ (60 %) mais également de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (18 %). Les diplômés de la formation

Conditions d'insertion des diplômés de licence professionnelle 2016

	Diplômés 2016
Taux de poursuite d'études	39 %
Temps d'accès à l'emploi	3,6 mois
Taux de chômage à 18 mois	10,4 %
Taux de chômage à 30 mois	7,6 %
Conditions d'emploi	
Part d'emploi stable	80 %
Part des PCS* cadres	18 %
Part des PCS* professions intermédiaires	60 %
Salaire net à l'embauche**	1 579 €
Salaire moyen net mensuel**	2 030 €

* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

** Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle en 2016, UPEM, 2019

¹ Selon la catégorie de Professions et catégories sociales (PCS) de l'INSEE.

continue ont plus souvent accès à ce type d'emploi (23 % contre 17 %). Un cinquième des emplois appartiennent à la catégorie des employées ou des ouvriers. Pour autant, les diplômés ne sont pas forcément déclassés. Par exemple, sont répertoriés dans cette catégorie les emplois de guide-interprète, auxquels conduisent en toute logique la licence *Guide-interprète*. D'ailleurs, les deux tiers d'entre eux estiment que leur emploi correspond tout à fait à leur niveau d'études (contre 43 % pour l'ensemble des diplômés).

Lors de l'embauche sur leur premier poste les diplômés ont perçu un salaire moyen net mensuel de 1 759 € ; le salaire de la moitié des diplômés était situé dans une fourchette de 1395 € à 1700 €. Trente mois après l'obtention du diplôme, le salaire moyen net mensuel s'élève à 2 030 € ; la moitié des rémunérations sont comprises entre 1 690 € et 2 233 €.

Des débouchés dans le secteur privé

Les débouchés se situent essentiellement dans le secteur privé (92 %). Une minorité travaille dans le secteur associatif (3 %) et dans la Fonction publique, tant territoriale que d'Etat (5 %). Dans la Fonction publique, les diplômés ont moins souvent signé des contrats stables (45 % contre 88 % des salariés du secteur privé et 76 % des diplômés travaillant dans le secteur associatif). De surcroît, il s'agit plus fréquemment d'emplois déclassés (ouvriers ou employés). Les rémunérations dans la Fonction publique, à l'instar du secteur associatif, y sont moins élevées.

Plus des trois quarts des emplois sont localisés en Ile-de-France, et en particulier à Paris (29 %). Seuls 13 % des emplois sont localisés en Seine-et-Marne, occupés majoritairement par des diplômés originaires du département (68 %). De même, les diplômés travaillant en province (19 %) sont pour la plupart non franciliens (72 %) et plus spécifiquement de diplômés originaires du département dans lequel ils exercent (39 %).

Méthodologie

Cette étude s'intéresse à l'insertion des 1 541 diplômés de licence professionnelle de l'UPEM en 2016.

L'hypothèse est faite que l'insertion professionnelle est liée au dernier diplôme le plus élevé obtenu. Aussi, pour 46 diplômés, le parcours a été retracé à partir des fichiers administratifs de l'UPEM puisqu'ils ont validé un master (35 étudiants) ou une nouvelle licence dans l'établissement. Ces étudiants représentent 3 % des diplômés de licence professionnelle.

Les autres diplômés ont été sollicités par téléphone puis par mail entre janvier et février 2019 pour compléter un questionnaire. Celui-ci permet d'une part de reconstruire leur parcours d'études et d'autre part de mesurer leur insertion professionnelle au 1^{er} décembre 2017 (18 mois après l'obtention du diplôme) et au 1^{er} décembre 2018 (30 mois après l'obtention du diplôme) ainsi que leurs conditions d'emploi pour leur premier poste. La participation à l'enquête s'élève à 70 % et les taux de réponse varient de 63 % en *Sciences humaines et sociales* à 80 % en *Sciences et technologies*. Les diplômés ayant obtenu leur diplôme dans le cadre d'un partenariat avec un autre établissement ont moins souvent participé à l'enquête (58 % contre 80 %) ce qui conduit probablement à sous-estimer la poursuite d'études après une licence professionnelle. En effet, la moitié des diplômés relevant d'un partenariat ont poursuivi leurs études.

Au total, le parcours de 73 % des diplômés a été reconstitué et 31 % des diplômés ont obtenu un diplôme supplémentaire à la licence professionnelle. Les indicateurs d'insertion portent sur 646 personnes.

44 % des apprentis sont recrutés par l'entreprise de formation

Les apprentis accèdent plus rapidement à leur premier emploi que les diplômés de formation initiale classique (en moyenne 3,2 mois contre 5,2 mois). En effet, ils ont plus souvent été recrutés dans leur entreprise de formation que ceux ayant effectué un stage (44 % contre 25 %). Ceux pour qui l'apprentissage n'a pas débouché sur une embauche s'insèrent dans les mêmes délais que ceux ayant effectué un stage.

De plus, les apprentis ont plus souvent signés des CDI dès leur premier poste (64 % contre 49 %). Et c'est d'autant plus fréquent s'ils ont été recrutés dans leur entreprise de formation (72 % contre 58 % des apprentis ayant changé d'entreprise). Quant à eux, les diplômés de formation initiale sont engagés en contrat à durée indéterminée dans la même mesure que leur stage ait débouché sur une embauche ou non (49 %).

Les diplômés recrutés dans leur entreprise de formation occupent plus souvent des emplois de niveau cadre ou profession intermédiaire (85 % des apprentis et 83 % des diplômés de formation initiale). C'est moins souvent le cas des diplômés de formation initiale ayant changé d'employeur que les apprentis dans la même situation (58 %

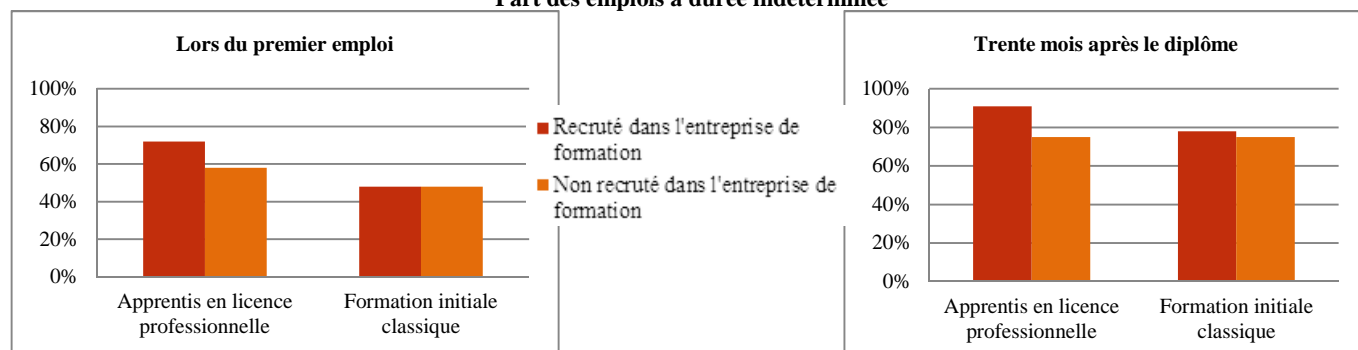
40 % des diplômés ont suivi leur licence professionnelle en apprentissage :

- ✓ 44 % des diplômés d'*Arts, lettres et langues* et de *Sciences humaines et sociales*
- ✓ 60 % des diplômés de *Droit, économie, gestion*
- ✓ 70 % des diplômés de *Sciences et technologies*

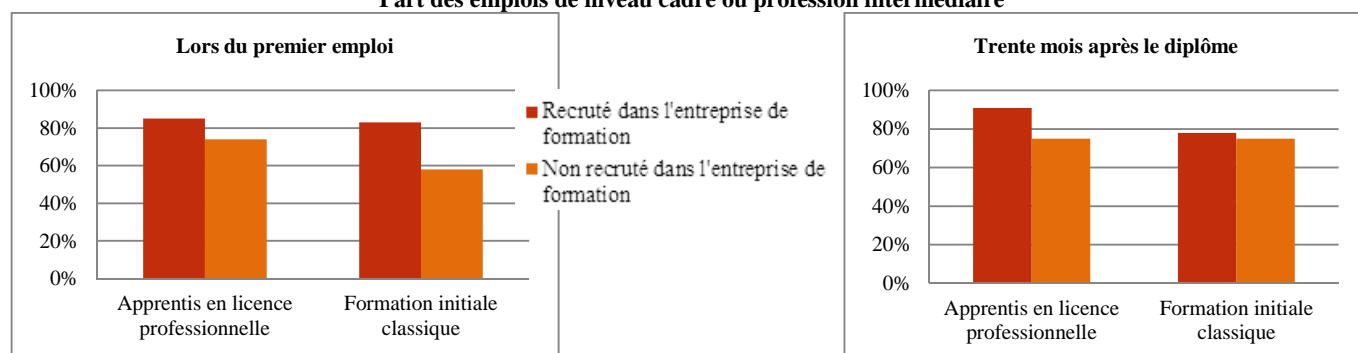
contre 74 %). En somme, l'apprentissage est plus souvent considéré comme une première expérience valorisante par rapport à un stage.

Néanmoins, trente mois après la sortie de formation, les situations s'uniformisent, tant du point de vue de la stabilité des contrats que du niveau de l'emploi, excepté pour les apprentis ayant poursuivi leur parcours professionnel dans leur entreprise de formation. Ces derniers tirent véritablement leur épingle du jeu. Par exemple, 91 % occupent des emplois à durée indéterminée (contre 75 %) et 90 % occupent des emplois de niveau cadre ou profession intermédiaire (contre 73 %).

Part des emplois à durée indéterminée



Part des emplois de niveau cadre ou profession intermédiaire



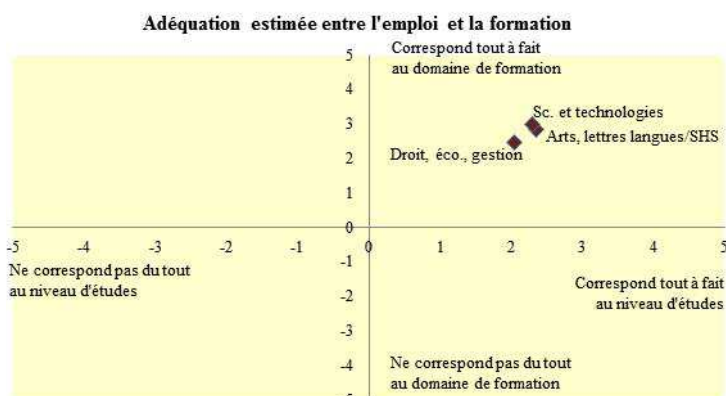
Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle en 2016, UPEM, 2019

Meilleure insertion des diplômés de Sciences et technologies ?

Tous les indicateurs signalent une meilleure insertion des diplômés de *Sciences et technologies* : ils accèdent à l'emploi plus rapidement et leur taux de chômage est plus faible. De plus, ils ont plus souvent signé des contrats à durée indéterminée et leur emploi relèvent moins fréquemment de la PCS des employés ou des ouvriers. Enfin, leurs rémunérations sont plus élevées. Ce qui peut s'expliquer par les secteurs dans lesquels ils travaillent : un cinquième occupent des fonctions dans le BTP et un cinquième dans le commerce et la réparation de véhicules, deux secteurs à fort potentiel de recrutement².

A l'inverse, les indicateurs d'insertion des diplômés des domaines *Arts, lettres, langues* et *Sciences humaines et sociales* semblent indiquer des difficultés d'insertion : temps d'accès à l'emploi plus long, taux de chômage plus élevés, emplois moins souvent à durée indéterminée, rémunérations plus faibles... En effet, ils travaillent majoritairement dans le secteur du tourisme/hôtellerie/restauration ou dans le domaine des arts et du spectacle, secteurs où les emplois sont plus souvent saisonniers que pérennes. Pourtant, les emplois qu'ils occupent correspondent dans la même mesure que ceux des diplômés de *Sciences et technologies* d'une part à leur niveau d'études et d'autre part à leur domaine de formation³.

Les diplômés du domaine *Droit, économie, gestion* se situent entre ses deux pôles, en terme de conditions d'insertion. Ils s'insèrent d'une part dans le secteur de la banque et des assurances et d'autre part dans le commerce (environ un quart chacun). Ces secteurs n'ont pas été identifiés par l'enquête. Besoin de main d'œuvre parmi les secteurs nécessitant un afflux important de main d'œuvre.



Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle en 2016, UPEM, 2019

² Source : Enquête Besoin de main d'œuvre, Pôle emploi, 2019.

³ Correspondances entre l'emploi et 1) le niveau d'études et 2) le domaine de formation estimés par les diplômés sur une échelle de satisfaction en 4 points.

39 % ont poursuivi leurs études

Immédiatement après l'obtention de leur licence professionnelle, 39 % des diplômés se sont inscrits dans une formation. Les diplômés de formation continue se sont moins souvent réinscrits que les diplômés de formation initiale (30 % contre 42 %) ; parmi les diplômés de formation continue, seuls ceux ayant bénéficié d'un contrat de professionnalisation poursuivent leurs études (46 % contre 5 %). Si les apprentis durant la licence professionnelle poursuivent leurs études dans la même mesure que les diplômés de formation classique (41 % contre 45 %), leurs études se font plus souvent sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (85 % contre 50 %). Il en va de même pour les diplômés sous contrat de professionnalisation (88 %).

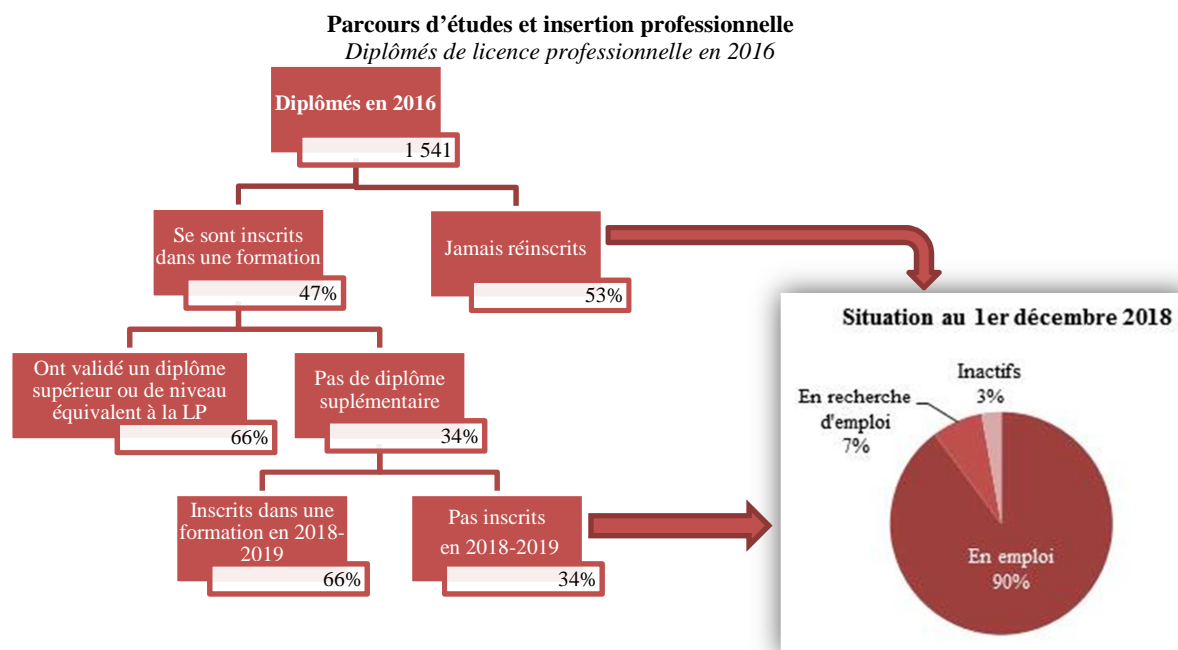
Parmi les diplômés ayant poursuivi leurs études, la moitié suivent une formation d'école spécialisée (en informatique, ressources humaines, management...) située principalement à Paris (63 %). Un tiers des diplômés ont opté pour un master ; pour préparer cette formation la grande majorité (75 %) a quitté l'UPEM.

Et 8 % se réinscrivent après une interruption d'études

Après une interruption d'une ou deux années, 8 % des diplômés se sont finalement inscrits dans une formation, portant à 47 % la part des diplômés prolongeant leur licence professionnelle par une autre formation. La grande majorité se sont inscrits à un niveau bac+4 (81 %) ; toutefois 11 % des diplômés reprennent leurs études à un niveau bac + 2 ou moins (contre 3 % des inscrits dans la continuité de leur licence professionnelle), ce qui, pour eux, plaide plus en faveur d'une difficulté d'insertion que d'une année de césure.

Les deux tiers ont obtenu un titre de niveau I

Au terme de trois années d'observation après l'obtention d'une licence professionnelle, un bilan du parcours de formation peut être dressé. Près de la moitié des diplômés se sont inscrits dans une formation et les deux tiers d'entre eux ont obtenu un titre de niveau I. La majorité de ceux n'ayant pas obtenu de diplôme supplémentaire sont toujours inscrits au moment de l'enquête (65 %), principalement à un niveau bac + 5 (75 %).



Source : Enquête Insertion des diplômés de licence professionnelle en 2016, UPEM, 2019

Pour aller plus loin

MENARD Boris

L'insertion des diplômés de licence professionnelle s'améliore pour la deuxième année consécutive

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Note Flash du SIES n°24, décembre 2018.

MIGNOT-GERARD Stéphanie, PERRIN-JOLY Constance, SARFATI François, VEZINAT Nadège

L'apprentissage de l'enseignement supérieur ou l'art d'une relation à trois

Centre d'études de l'emploi, Connaissance de l'emploi n°119, mars 2015.